SÉANCE DU 31 AOÛT 2023 À 20H00

L'an deux mille vingt trois, le trente et un du mois d'août à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 24 août 2023 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT - Olivier LAURENT - Hélène PERDRIELLE - Cristelle VEILLARD - Bruno PÉCHON - Jean-Paul BADIA - Cathy GARCIA EBOLI - Stéphane IDÉ - Alberto DE SOUSA - Magalie SURJUS - Isabelle PILLON - Véronique GRILLET -Stéphane FICCA.

Absents ayant donné pouvoir : J. GALÉRA a donné pouvoir à C. VEILLARD

> J. LEPRÉ a donné pouvoir à O. LAURENT G. PIOT a donné pouvoir à H. PERDRIELLE A. ROLLANDIN a donné pouvoir à J.-P. BADIA M. VANNEL a donné pourvoir à J. TISSOT

R. GENESSEY Absent n'ayant pas donné pouvoir :

Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

votants: 18 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents: 13, procurations: 5,

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 6 juillet 2023
- Délibérations
 - Subventions annuelles aux associations
 - Régime indemnitaire de la police municipale
- Divers
 - Règlement intérieur de la Maison des Associations
 - Implantation d'un point d'apport volontaire des déchets
 - Calendrier des prochains conseil municipaux
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 6 JUILLET 2023

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230831-01

SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS (présenté par H. Perdrielle)

Il est proposé de maintenir les montants des subventions annuelles 2022 : 170 € pour l'ensemble des associations et 250 € pour celles organisant au moins une manifestation par an sur la commune. Les exceptions suivantes sont également maintenues :

- ADMR: 1610 € APGR : 110 €
- Sou des écoles : 1 320 € (base de 6 € par enfant scolarisé)
- J.-P. Badia suggère de réfléchir à faire évoluer le barème en favorisant les Villettois et les enfants.

Adopté à la majorité (18 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 2).

DÉLIBÉRATION N° 20230831-02

RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE (présenté par O. Laurent)

Le cadre d'emplois de la police municipale n'est pas couvert par le RIFSEEP. Il convient donc de délibérer pour instaurer un régime indemnitaire approprié. Il est proposé d'activer l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (ISMF) (avec un taux égal au taux maximal autorisé de 20 %) et l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) (en provisionnant un coefficient maximal attribuable de 8. la valeur maximale autorisée). L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) est également activée pour la police municipale comme pour les autres employés communaux.

Les règles de maintien du régime indemnitaire en cas d'absences sont calées sur celles existant actuellement pour les autres cadres d'emplois de la commune.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

QUESTIONS DIVERSES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS (présenté par C. Veillard)

Il est proposé de mettre à jour et de simplifier le règlement intérieur de la maison des associations pour mise en œuvre en septembre. Il s'agit avant tout d'un toilettage du document existant. Parmi les éléments nouveaux, il est précisé que les escaliers de secours doivent être réservés à cet usage

IMPLANTATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE DES DÉCHETS (présenté par J. Tissot)

Il y a actuellement 6 points d'apport volontaire à Villette-de-Vienne. La commission environnement de Vienne Condrieu Agglomération propose d'implanter un 7e point justifié par le nombre d'habitants de la commune. Peu de sites possibles sont identifiés, y compris sur les lieux actuellement éloignés des points existants. Le nouvel emplacement pourrait être rue de la Forge, à côté de la forge, sur le terrain acquis par la commune auprès de la famille Cara. L'agglomération prendrait en charge intégralement l'aménagement du site (plateforme, bateau pour l'accès des véhicules, etc.).

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX (présenté par O. Laurent)

Il est proposé d'attendre le prochain conseil pour fixer les dates de l'année afin que chacun maîtrise au mieux son emploi du temps. Le prochain conseil est fixé au jeudi 28 septembre à 20h.

CINÉ ÉTÉ (présenté par J. Tissot)

La projection de ciné été à Villette-de-Vienne a encore été un succès avec 250 personnes environ qui y ont assisté dans la salle polyvalente R. Chenavier.

STAND MAIRIE AU FORUM DES ASSOCIATIONS (présenté par C. Veillard)

Le vendredi 8 septembre aura lieu le forum des associations, organisé par Villette en fête, à l'occasion duquel la mairie présentera un stand qui sera notamment l'occasion de distribuer :

- les « nonos » (boîtes pour sacs à crottes de chiens), dans le cadre d'une action du CME;
- des cendriers de poche, dans le cadre de la convention signée avec Alcome ;
- le calendrier des séances « ciné d'or » ;
- les dates de passage de la ludomobile.

La main d'œuvre est la bienvenue pour aider à tenir ce stand.

DATES À RETENIR (présenté par C. Veillard)

- vendredi 29 septembre : inauguration de la nouvelle aire de jeux élaborée avec le CCJ (une visite de chantier a eu lieu ce jour)
- vendredi 6 octobre : accueil des nouveaux arrivants

BULLETIN MUNICIPAL (présenté par B. Péchon)

Le bulletin municipal est à l'impression et devrait pouvoir être distribué la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le maire,

Le secrétaire,

17